

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 26/08/2022

BAN DES VENDANGES DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER AOC MENETOU-SALON

Sur proposition de l'INAO et en accord avec l'organisme de défense et de gestion, le début des vendanges a été fixé par un arrêté préfectoral du 26 août 2022, selon le calendrier suivant :

AOC MENETOU-SALON
SAUVIGNON BLANC ET PINOT NOIR **jeudi 25 août 2022**

Des dérogations individuelles au respect du ban des vendanges peuvent être accordées par l'INAO sous certaines conditions.

Pour de plus amples renseignements, les viticulteurs pourront s'adresser à leur organisme de défense et de gestion.

Pour tout renseignement :

Direction départementale des Territoires du Cher
Service Économie Agricole et Développement Rural
6, place de la Pyrotechnie
CS 20001 -18 019 BOURGES cedex.

Contact presse
Direction départementale
des Territoires